

PESER • SE MOBILISER POUR

Alors que la loi de refondation a été adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale, la préparation de la rentrée 2013 laisse un goût amer quant aux conditions d'exercice de nos missions pour la prochaine année scolaire. Revalorisation de nos salaires et de nos métiers, rupture réelle avec les politiques éducatives précédentes, affirmation de la cohérence du second degré avec le rejet de tout projet « d'école du socle », remise en cause des réformes Chatel des voies générale et technologique, améliorations des conditions de recrutement, d'emploi et de travail, sur tous ces sujets il est

POUR UNE RENTRÉE DE RUPTURE

Malgré la création de 10 000 postes dans l'Éducation nationale, les conditions de rentrée 2013 ne marqueront pas la rupture attendue par les personnels sur les plans pédagogique et structurel. En effet, le rétablissement de la formation initiale des enseignants et CPE absorbera, pour le second degré, l'essentiel de ces créations. Conjugée à la hausse prévue des effectifs dans le second degré, cette insuffisance de postes conduira inévitablement à la persistance des difficultés dans les conditions de travail de tous. Cependant, le ministre aurait pu donner les signes d'une remise en cause claire des choix pédagogiques du précédent gouvernement en revenant sur des dispositifs largement contestés par les personnels et qui ont fait la preuve de leur inefficacité, voire de leur nocivité : LPC au collège, « heures à disposition des établissements » au lycée, réforme de la voie technologique... Cette rupture est attendue parce qu'elle peut redonner sens à notre travail et créer la nouvelle dynamique dont le système éducatif a besoin. Elle passe aussi par la volonté de mettre fin à l'autoritarisme de certains chefs d'établissement et aux méthodes « managériales » promues par les politiques précédentes. Ces dernières mettent les personnels dans des situations professionnelles intenable et détruisent ce qui fonde le système éducatif français.

■ Roland Hubert

CRÉER DES POSTES À HAUTEUR DES BESOINS

Le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite conjugué à la mise en œuvre de réformes combattues par les personnels a conduit à des suppressions massives de postes dans les établissements. Malgré la création de 3 764 postes dans le second degré à la prochaine rentrée, les conditions d'accueil des élèves (+ 30 000 prévus à la rentrée 2013) et les conditions de travail des personnels ne seront pas améliorées : 35 élèves par classe en lycée, 30 en collège, désorganisation pédagogique en lien avec les réformes imposées, encadrement de la vie scolaire insuffisant, importance du taux d'heures supplémentaires... Améliorer significativement la situation nécessite des moyens supplémentaires importants et des réformes de fond. Pour faire en sorte que tous nos élèves entrent dans les apprentissages et se fixent des objectifs de formation ambitieux, il faut alléger les effectifs des classes et prévoir nationalement des dédoublements, qui ont disparu tant au collège qu'au lycée. L'amélioration des conditions de travail des personnels passe par la réduction du temps de travail, la création de nouvelles décharges de service pour l'exercice dans des établissements difficiles, la concertation, l'amélioration des conditions de remplacement et la réduction de la précarité. Mettre en œuvre de telles orientations nécessite la création de postes en nombre suffisant, tant dans les établissements que dans les zones de remplacement.

■ Xavier Marand

ORIENTATION : DEUX ÉTAPES POUR GAGNER

La loi de refondation sur l'École réintroduit le rôle des CO-Psy dans les équipes éducatives mais n'a pas prévu de moyens pour le développer. Le projet de loi de décentralisation ne modifie pas la situation des CO-Psy et des CIO, mais laisse la porte ouverte, par le biais de conventions régionales, à des adaptations locales des missions et des conditions d'exercice. Il fait en outre planer de lourdes menaces sur la place des directeurs. Tous les nostalgiques du transfert des CIO et des CO-Psy s'activent, en direction des parlementaires pour revenir au texte antérieur, en direction du MEN pour pousser à la mise à disposition des CIO aux Régions, en direction des rectorats pour qu'ils engagent les CIO dans des expérimentations sur le SPTO (Service public territorialisé d'orientation).

Contre ces manœuvres, il faut poursuivre la mobilisation pour défendre l'existence du service public d'orientation dans l'Éducation nationale, le maintien de l'affectation des CO-Psy et des directeurs dans les CIO. Le 6 avril, à Paris, avec tous les autres personnels, les CO-Psy et les DCIO doivent être très nombreux pour exiger une conception de l'orientation émancipatrice et facteur de développement de tous. Le 10 avril, jour de la présentation du projet de loi décentralisation au Conseil des ministres, le SNES, avec l'intersyndicale, appelle dans toutes les académies à des rassemblements auprès des rectorats pour exprimer notre refus des expérimentations sauvages et des mises à dispositions.

■ Marie-Agnès Monnier

UNITÉ ET COHÉRENCE DU SECOND DEGRÉ

La loi de refondation, dans sa version adoptée à l'Assemblée nationale, renvoie au Conseil supérieur des programmes la définition du « socle de connaissances, compétences et de culture ». Il est donc impératif de se battre contre toutes les tentatives locales d'installation « d'école du socle » qui n'a aucune justification législative. Réaffirmons, à l'opposé, nos exigences de respect du statut de professeur des lycées et des collèges qui assure la cohérence de l'ensemble collège-lycée et notre refus de toute bi ou polyvalence. Cette cohérence doit continuer à se construire sur la structuration disciplinaire des enseignements. Cela n'empêche pas de faire vivre les spécificités pédagogiques et la diversification des pratiques en fonction de l'âge des élèves et de leur familiarisation avec les disciplines scolaires. Cela n'empêche pas, au contraire, de développer les possibilités d'un travail interdisciplinaire dès lors que les programmes le prévoient en amont, ni d'améliorer la transition CM2/6^e. La composition du Conseil supérieur des programmes revêt ainsi un enjeu majeur. Il serait inacceptable qu'il ne soit pas pluriel. Il doit être ouvert aux « experts de terrain » que sont les enseignants.

■ Roland Hubert

AMÉLIORER NOS CONDITIONS DE TRAVAIL

Des DGH contraintes, des heures supplémentaires toujours en nombre trop important, des compléments de service en constante augmentation... Cette liste, non exhaustive, ne saurait faire le tour des dégradations de nos conditions de travail que nous vivons depuis de nombreuses années. À cela s'ajoute le développement d'une conception managériale de la direction d'établissement, portée à son paroxysme par le comportement de certains chefs d'établissement, qui nuit au bon

fonctionnement du collectif de travail dans les établissements et entraîne toujours plus de pressions sur les personnels. Les créations d'emploi qui ont eu lieu ne se traduisent pas concrètement sur le terrain. Dans le même temps, le ministre n'a toujours pas donné de consigne écrite pour que les chefs d'établissement appliquent les décrets de 1950 à la lumière des circulaires en vigueur avant la parenthèse du décret Robien. À cette rentrée, les condi-



© Claude Szmalowicz



© Thierry Neveux



PESER • SE MOBILISER POUR

indispensable de bousculer le gouvernement qui, au nom de la réduction de la dette publique, en rabat chaque jour davantage sur ses promesses et objectifs initiaux. Exiger une véritable refondation et les moyens de cette ambition démocratique, obtenir une rentrée 2013 en rupture avec les précédentes nécessite une expression massive et claire des personnels. La manifestation du 6 avril, à l'appel de la FSU et de ses syndicats de l'Éducation nationale, est une occasion qu'il ne faut pas manquer.

POUR UNE VRAIE REVALORISATION

Les métiers d'enseignants, CPE et CO-Psy ont été dévalorisés tant du point de vue des conditions de travail (cf. ci-contre) que du point de vue de nos rémunérations. Pour preuve, s'il en était besoin, le manque d'attractivité des concours de recrutement.

La perte continue de pouvoir d'achat du point d'indice subie depuis 30 ans, qui s'amplifie avec le gel actuel, produit des ravages. Même les revalorisations successives de nos grilles indiciaires ne suffisent pas à combler cette dévalorisation. Ainsi, la rémunération du dernier échelon de la hors-classe des certifiés (seuls 45 % des certifiés l'atteignent !) n'est, en euros constants, que de 3 % supérieure à celle du dernier échelon de 1982. Dans le même temps, la perte de salaire entre 2000 et 2013

pour un certifié au 8^e échelon représente l'équivalent de quatre jours par mois !

Un plan de revalorisation de la valeur du point d'indice et de reconstruction de nos carrières doit être mis en place. Les enseignants, CPE et CO-Psy n'en peuvent plus de voir leurs rémunérations n'augmenter que du fait d'un changement d'échelon (à échéance plus ou moins longue) ou d'un hypothétique passage à la hors-classe. Quant aux heures supplémentaires, elles impliquent une augmentation de la charge de travail. L'austérité amplifie la récession ; la politique salariale, la revalorisation des pensions font partie des outils de sortie de crise.

■ Xavier Marand

CARTE DES FORMATIONS

La loi sur l'école traite de la répartition des compétences entre État et Régions concernant la définition de la carte des formations professionnelles. Sur le fond, le texte donne un poids politique plus important aux régions pour tenter d'imposer leurs choix en matière de formation professionnelle. Avec les risques d'adaptation à court terme aux emplois existant localement, de développement de l'apprentissage au détriment de la formation sous statut scolaire.

Sur le plan juridique, ce texte « condamne » régions et autorités académiques à s'entendre puisque il est prévu que la carte des formations professionnelles soit arrêtée « conformément aux choix retenus par la convention » signée par les deux parties et que « cette carte est mise en œuvre par la région et par l'État dans l'exercice de leurs compétences respectives... », l'État ayant la compétence de doter les établissements des moyens d'enseignement qu'il juge indispensables.

La FSU et ses syndicats se sont fortement mobilisés pour convaincre de la nécessité d'une politique nationale d'éducation cohérente qui se fixe l'objectif de la démocratisation et de l'élevation des qualifications, en s'appuyant sur les trois voies, professionnelle, technologique et générale.

Si une meilleure liaison est à rechercher avec les Régions, l'État doit rester le garant d'un développement équilibré des formations sur l'ensemble du territoire et en bout de course garder la prérogative de fixer l'offre de formation qui est aujourd'hui sa responsabilité.

■ Fabienne Bellin



RYTHMES SCOLAIRES : MAUVAISE ENTRÉE

Alors que les modalités concrètes du rétablissement d'une demi-journée supplémentaire de cours dans le premier degré sont une source de conflit avec les personnels et certaines collectivités locales, le ministre a affirmé qu'il faudrait trouver les moyens de raccourcir les vacances d'été de deux semaines en instaurant deux zones.

Dans le cadre d'une refondation de l'école, une réflexion sur les rythmes scolaires est nécessaire, mais l'entrée dans ce débat ne peut être celle du rallongement de l'année scolaire. Organisation de la semaine, articulation entre-temps de cours et travail personnel, entre-temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, organisation des examens, des procédures d'orientation sont – beaucoup plus que le nombre de semaines de vacances d'été – au cœur des problématiques des rythmes scolaires. Le SNES a réagi fortement et clairement : comment une profession, qui a été écartée de toutes les diminutions du temps de travail depuis 50 ans, n'a eu aucune revalorisation salariale depuis plus 20 ans, pourrait-elle accepter ainsi de travailler deux semaines de plus ?

Le SNES dit non aux solutions démagogiques dont le coût ne serait finalement supporté que par les personnels qui sont déjà dans des situations de travail empêché et de déclassement social.

■ Sandrine Charrier



UN PLAN D'ENVERGURE CONTRE LA CRISE DE RECRUTEMENT !

La crise de recrutement a de multiples origines nécessitant chacune une solution. Le ministre déclare que cette crise est derrière nous grâce à l'augmentation du nombre de postes et à la mise en place des emplois d'avenir professeur (EAP). La prudence est de mise car toutes les causes de la crise n'ont pas été traitées.

Le SNES propose ainsi un plan d'envergure avec :

- publication d'un plan pluriannuel de recrutement ;
- augmentation des postes aux concours compensant départs en retraite ET suppressions passées ;
- préparations aux concours sur tout le territoire ;
- allocations d'autonomie démocratisant l'accès au master ;
- prérecrutements pour rendre attractifs nos métiers et sécuriser les

parcours de étudiants en leur proposant un salaire avec cotisation retraite de façon à commencer leur carrière plus tôt contre l'engagement de suivre les UE de préprofessionnalisation, passer le concours et servir ensuite l'État. Aucun service en établissement, handicapant le suivi des formations, ne serait exigé à la différence des EAP qui ne sont donc pas des prérecrutements.

- formations initiale et continue de haut niveau, intégrées et en lien avec la recherche ;
- décharge du service des AED et des non-titulaires avec organisation de formations leur permettant de réussir les concours ;
- revalorisation des conditions de travail et de salaire.

■ Caroline Lechevallier

TRAVAIL

Les conditions de travail de tous ne seront pas singulièrement améliorées et la lutte pour faire respecter les textes statutaires va devoir se poursuivre.

Ce n'est pas en maintenant de telles conditions de travail, une telle pression sur les personnels que le gouvernement redonnera aux personnels du second degré les moyens pour qu'ils puissent reprendre la main sur leur métier.

■ Xavier Marand